Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 022-212203855-20260715-DELIB45_2026-DE

COMMUNE DE LA VICOMTE-SUR-RANCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 15 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze juillet à dix-neuf heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LA VICOMTE-SUR-RANCE, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BROMBIN, Maire.

Etaient Présents : Mesdames & Messieurs BROMBIN Alain, BERTHELOT Vincent, LEBOUDEC Christine, LEON-COUSIN Caroline, HACQUIN Jean-Pierre, GOUEDART Jordan, FEBVRE Océane, ANÉLARD Patrick, CHAUVIN Sonia, Madame Gwénaelle LE BOUCHER, Cyriane PENHOAT, Vincent PIEPLU ;

Absents excusés : Madame Adriane HARDY a donné procuration à Mme Cyriane PENHOAT, Monsieur François FRERE a donné pouvoir à Monsieur Vincent PIEPLU, Monsieur Michel BECQUET a donné procuration à Monsieur Jean-Pierre HACQUIN ;

Secrétaire de séance : Madame Océane FEBVRE

Date de convocation : le jeudi 9 juillet 2026

DÉLIBÉRATION N° 45/2026 – Signature de la charte Territoires d'enfance

La commune de La Vicomté sur Rance, affirmant son engagement en faveur des droits de l'enfant, souhaite devenir partenaire de l'UNICEF France en rejoignant le réseau Territoires d'enfance.

Après avoir effectué les premières démarches auprès de l'UNICEF France pour affirmer son intention de candidater au réseau Territoires d'enfance, la candidature de la collectivité a été acceptée le 18 juin 2026.

Ainsi, la commune, par la présente délibération, s'engage à respecter les principes de la charte Territoires d'enfance et à :

- Reconnaître et promouvoir les droits de l'enfant sur son territoire, tels que définis par la CIDE

- Intégrer les 4 principes fondamentaux de la CIDE (intérêt supérieur de l'enfant, non-discrimination, droit à la vie, à la survie et au développement, prise en compte de l'opinion de l'enfant)

- Soutenir le mandat de l'UNICEF France notamment en matière de plaidoyer, sensibilisation et éducation aux droits de l'enfant, collecte et mobilisation ;

- Participer au réseau Territoires d'enfance, en prenant part aux actions, évènements proposés par UNICEF France ; Formaliser son engagement par l'adoption d'une délibération municipale et la signature de la charte Territoires d'enfance.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal de prendre acte de l'entrée de la collectivité dans le réseau Territoires d'enfance de l'UNICEF France.

Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 022-212203855-20260715-DELIB45_2026-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de l'entrée de la collectivité au sein du réseau Territoires d'enfance de l'UNICEF France ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager la commune de la Vicomté sur Rance dans le réseau Territoires d'enfance, à signer, au nom de la collectivité, la charte Territoires d'enfance et à prendre toutes les mesures nécessaires à son application ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au paiement de la cotisation annuelle due dans le cadre du partenariat avec UNICEF France, et à inscrire la dépense aux budgets correspondants pour toute la durée du mandat.

FAIT ET DELIBERE A LA VICOMTE/RANCE, LES JOUR, MOIS & AN SUSDITS,

POUR EXTRAIT CONFORME,

LA SECRETAIRE DE SEANCE
Océane FEBVRE

LE MAIRE,
Alain BROMBIN

MAIRIE de LA VICOMTE-SUR-RANCE
22690 CÔTES D'ARMOR